

Le dirigeant expose chaque jour son patrimoine personnel

Comment gérer cette situation...

Les protections classiques ne répondent pas à ce problème :

Les clauses du contrat de travail :

la société ne peut pas prendre en charge les frais à la place du dirigeant

Les statuts ou la forme juridique

limitation de la responsabilité (financière) en tant qu'associé

**Et par ailleurs, les contrats Responsabilité civile
Chef de famille & Responsabilité civile de l'entreprise
(RC professionnelle, RC Exploitation et RC après livraison)
sont INOPERANTS**

Le dirigeant expose chaque jour son patrimoine personnel

Comment gérer cette situation ...

Les protections classiques ne répondent pas à ce problème :

Responsabilité civile familiale	Responsabilité civile de l'entreprise : RC Professionnelle RC Exploitation RC après livraison	Responsabilité Civile du dirigeant
Pour indemniser les conséquences de votre responsabilité pour les dommages que vous ou votre famille pourriez causer aux autres dans le cadre de votre vie privée	Pour indemniser les conséquences des dommages que votre entreprise peut causer à autrui	Pour indemniser les fautes professionnelles dont vous êtes responsable personnellement en qualité de dirigeant
↓ Protection du patrimoine familial	↓ Protection du patrimoine de l'entreprise	↓ Protection du patrimoine personnel du dirigeant

CAP DIRIGEANT est le complément indispensable pour la protection de votre patrimoine personnel

Responsabilité personnelle des dirigeants

Comment gérer cette situation...



Existe-t-il une solution financière pour protéger votre patrimoine et celui de votre conjoint et de vos héritiers ?



La solution existe.

AVEC LA SOLUTION
CAP DIRIGEANT
de Val France assurances

La solution CAP DIRIGEANT.

Souscription du contrat Responsabilité Personnelle des Dirigeants

↳ Souscription par la société :

**pour le compte et au bénéfice de ses dirigeants,
sans liste nominative**

↳ Fiscalité intéressante :

- **Prime fixe, considérée par les autorités fiscales comme fiscalement déductible pour l'entreprise**
- **L'indemnité d'assurance n'a pas le caractère de revenu imposable pour le dirigeant**

La solution CAP DIRIGEANT.

Une protection efficace :

↳ Le contrat prend en charge les dommages et intérêts et les frais de défense des dirigeants en cas de :

- Violation des lois et statuts,
- Fautes de gestion, notamment celles liées aux relations sociales
- Actions en comblement de passif,
- Extension à la procédure collective.

↳ Le contrat garantit également :

- les frais de défense en cas de réclamation conjointe faite à l'encontre des dirigeants et de la personne morale souscripteur,
- les réclamations présentées à l'encontre d'un employé dans le cadre de fautes liées aux relations sociales ou s'il sont mis en cause concomitamment avec un dirigeant,
- extension de la garantie à la défense et à la responsabilité de la société souscriptrice dans le cadre d'une faute *NON SEPARABLE* des fonctions de dirigeant,
- reprise du passé inconnu,
- période subséquente : 5 ans automatiquement

Responsabilité personnelle des dirigeants

La solution CAP DIRIGEANT.

Une protection efficace :

↳ Une souscription simple et rapide.

↳ Exemple de tarification

Pour une société dont le CA est compris
entre 900.000 et 4.500.000 € :

- Montant de garantie 500.000 € par année d'assurance
- Faute non séparable 250.000 €

PRIME ANNUELLE TTC : 1.048€

***Pour obtenir un devis dans les meilleurs délais,
sans engagement de votre part.
Complétez le document joint et faxez le au 01.34.17.47.80***